

Plan d'actions 2025

du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers
et Assimilés 2025-2030

du



Accompagné par le 

 Cofinancé par
l'Union européenne

 RÉGION
PAYS
DE LA LOIRE

Table des matières

Fiches actions 2025	3
a) AXE 1 - Être exemplaire en matière de prévention des déchets	3
b) AXE 2 – Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets.....	9
c) AXE 3 – Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets	13
d) AXE 4 – Lutter contre le gaspillage alimentaire	19
e) AXE 5 – Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets.....	21
f) AXE 6 – Augmenter la durée de vie des produits	32

Fiches actions 2025

a) AXE 1 - Être exemplaire en matière de prévention des déchets

AXE 1 Être exemplaire en matière de prévention des déchets				
Fiche action	1.3 Diffuser et implanter les outils et bonnes pratiques au sein des administrations publiques			
Choix d'actions/étapes à mettre en œuvre				
9. Former et informer les agents sur les écogestes, les changements de pratiques...				
Public cible	Pilotage	Indicateurs		
Communes : - Agents communaux - Associations de la commune	Service environnement	<input type="checkbox"/> Émargements <input type="checkbox"/> Nombre de personnes, communes ou associations formées/informées <input type="checkbox"/> Éléments de présentation <input type="checkbox"/> Nouveaux outils créés <input type="checkbox"/> Descriptif des projets accompagnés par commune		
Objectifs	Temporalité			
Objectif qualitatif : ♦ Accompagner les communes dans leurs changements de pratiques pour adopter les bons gestes en faveur de l'environnement.	2025			
Partenaires				
Maires, DGS, DST et agents des services municipaux				
Public cible complémentaire				
Élus communaux Utilisateurs des locaux communaux				
Déroulé de l'action				
<p>Proposer une réunion d'informations des communes sur l'accompagnement possible de la Communauté de communes et du Pays du Mans</p> <ul style="list-style-type: none"> • Expliquer la démarche du PLPDMA et ses enjeux • Présenter les possibilités d'accompagnement de la CdC et du Pays du Mans par thématique • Proposer un temps d'échanges pour identifier les thématiques et besoins prioritaires à accompagner ou développer • Proposer de réitérer ces rencontres collectives pour permettre l'échange et la création de réseaux d'échanges par thématique (ex: DGS, espaces verts, petite enfance, etc) 				

Organiser en partenariat avec chaque commune une rencontre sur la prévention des déchets à destination de leurs associations communales

- ♦ Proposer aux communes un fil de réunion et une présentation à adapter avec eux pour engager les associations dans une démarche de prévention
- ♦ Identifier les besoins des associations pour leur proposer des outils d'aide

Créer des outils selon les besoins identifiés et les fournir aux différentes cibles

Moyens humains mobilisables	Moyens matériels mobilisables	Moyens financiers mobilisables
Chargée de mission économie circulaire du Pays du Mans Responsable du service environnement de la CdC Animateur Prévention du Pays du Mans	Véhicule de service Salle/lieu d'accueil Matériel informatiques	

AXE 1 Être exemplaire en matière de prévention des déchets				
Fiche action	1.4 Renforcer et systématiser la prise en compte de la prévention des déchets dans les politiques d'achats publics			
Choix d'actions/étapes à mettre en œuvre				
Donner une seconde vie aux biens de la collectivité en utilisant des sites tels que Webenchères ou en engageant des procédures de vente à l'amiable plutôt que de jeter des biens pouvant être réutilisé ou favoriser le don à des acteurs de l'économie circulaire dont la matière première est constituée de biens destinés à la déchèterie en vue d'un réemploi (consulter Pays du Mans pour exutoire) / Informer les services de la Communauté de communes et les communes membres de la disponibilité de biens pouvant être réemployés				
Public cible	Pilotage	Indicateurs		
Intercommunalité	Service juridique, finances et commande publique	<input type="checkbox"/> Factures des ventes / conventions de dons <input type="checkbox"/> Inventaire des biens réformés et vendus ou réemployés (webenchères, comptabilité interne) <input type="checkbox"/> Supports de communication		
Objectifs	Temporalité	Partenaires		
Objectifs qualitatifs : <ul style="list-style-type: none"> • Prolonger la durée de vie des objets • Favoriser la circularité des objets au sein des services de la CdC et entre la CdC et ses communes • Sensibiliser les services de la CdC à une démarche de sobriété des achats en lien avec la politique d'achat responsable et la démarche d'allongement de la durée de vie des produits • Encourager le réemploi de biens non utilisés pour avoir un inventaire précis des biens utilisés et en fonctionnalité 	Tout au long de l'année	Plateforme enchères en ligne Services de la CDC Communes		
Public cible complémentaire				
Déroulé de l'action				
Organiser la procédure de gestion des biens réformés <ul style="list-style-type: none"> • Alerter et sensibiliser régulièrement les services sur le recensement des biens réformés • Réceptionner les biens qui ne sont plus utilisés par les différents services communautaires • Organiser la procédure de stockage et d'inventaire des biens réformés • Réaliser une fiche technique des biens et veiller à sa mise à jour - faire réaliser une estimation de la valeur vénale • Définir la stratégie de vente des biens réformés recensés (Bureau communautaire) et le prix plancher de vente • En fonction de la stratégie arbitrée par le Bureau communautaire, réaliser la procédure de vente. • Mise en ligne via une plateforme d'enchères en ligne (pour les biens les plus importants) 				

- Proposition d'acquisition aux Communes membres
- En deuxième intention, proposition d'acquisition auprès des agents / entreprises / usagers concernés
- En dernière intention, vente à l'amiable (le bon coin, annonce sur site internet etc...) ou aux enchères via une plateforme spécialisée

Sensibiliser les services communautaires aux effets vertueux du réemploi des biens et à un inventaire régulier:

- Informer les agents des services communautaires des résultats de la démarche en indiquant par exemple le nombre de biens réutilisés et ou vendus - Informer sur les recettes générées
- Proposer un temps de sensibilisation/atelier participatif aux agents de la CdC sur la sobriété des achats/la prévention des déchets/le réemploi/... avec l'aide du Pays du Mans par exemple
- Communication institutionnelle sur la politique de gestion des biens réformés et le réemploi
- Bilan de la démarche et participation collective à son amélioration

Moyens humains	Moyens matériels mobilisables	Moyens financiers mobilisables
Agents internes de la CdC Chargeée de mission économie circulaire du Pays du Mans Animatrice de la prévention du Pays du Mans	Outils numériques	

AXE 1 Être exemplaire en matière de prévention des déchets				
Fiche action	1.5 Développer et renforcer la politique de consommation éco-responsable de papier bureautique et de dématérialisation des procédures			
Choix d'actions/étapes à mettre en œuvre				
Mettre en place le tri à la source du papier dès que possible, et sur l'ensemble des implantations de la collectivité et de ses établissements				
Public cible Intercommunalité et communes	Pilotage Service environnement	Indicateurs <input type="checkbox"/> Taux d'équipement des bâtiments public <input type="checkbox"/> Nombre de nouvelles installations/ poubelles mises en place <input type="checkbox"/> Nombre de communes sensibilisées au tri <input type="checkbox"/> Taux de sensibilisation des agents et/ou élus/commune <input type="checkbox"/> Photos des installations de tri à la source mises en place <input type="checkbox"/> Coordonnées géographique des installations/adresse d'implantation <input type="checkbox"/> Taux de remplissage des poubelles de tri hors foyer et synthèse des remarques		
Objectifs qualitatifs : <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'éco-exemplarité des agents et élus et l'implication des communes dans la gestion de leurs déchets en tant que producteurs non-ménagers • Permettre l'accès au tri sélectif de leurs citoyens sur les différents espaces communaux et intercommunaux Objectifs quantitatifs : <ul style="list-style-type: none"> • S'assurer de la mise en place du tri sélectif dans tous les établissements publics sur la CdC • Suite à la mise en place du tri hors foyer en 2024, mettre en place une méthodologie de suivi pour mesurer la bonne utilisation de ces poubelles et la quantifier en vue de faire un bilan et mettre en place si besoin un plan de sensibilisation au tri 	Temporalité 2025	Partenaires Maires, DGS et agents des services techniques des communes		
		Public cible complémentaire Les citoyens et habitants		
Déroulé de l'action				
Faire un état des lieux de l'ensemble des établissements publics sur la CdC pour vérifier la mise en place du tri <ul style="list-style-type: none"> • Contacter les communes pour connaître la liste de leurs établissements : - en distinguant ceux ouverts au public et normalement déjà dotées de poubelles de tri suite à la mise en place du tri hors foyer en 2024 - et ceux où travaillent des agents 				

<ul style="list-style-type: none"> • Les questionner pour identifier les lieux ne disposant pas de poubelles de tri <p>Les sensibiliser en tant que producteur non-ménager à la gestion de leurs déchets et de celles de leurs concitoyens et en lien avec la mise en place de la Redevance Spéciale (RS)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proposer un temps de sensibilisation collectif des agents dans chaque commune expliquant le fonctionnement du SPGD, ses cibles, les changements à venir dans le cadre de la RS et les impacts financiers de celle-ci. <p>Favoriser la mise en place de poubelles de tri dans les lieux non dotés</p> <p>Impliquer les communes dans la sensibilisation de leurs citoyens</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer des partenariats avec les agents des services techniques pour permettre la remontée d'informations lors du ramassage des poubelles de tri hors foyer sur leur commune • Impliquer les agents et élus pour être des relais d'informations auprès des citoyens concernant les gestes de tri et les faire monter en compétence sur le sujet par des ateliers de sensibilisation, la fourniture de supports de communication... 		
<p>Moyens humains mobilisables Chargée de mission économie circulaire</p>	<p>Moyens matériels mobilisables</p>	<p>Moyens financiers mobilisables</p>

b) AXE 2 – Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets

Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets				
Fiche action	2.1 Mettre en place des actions de communication en faveur de la prévention des déchets			
Choix d'actions/étapes à mettre en oeuvre				
<i>3. Créer une rubrique dédiée à la prévention des déchets, à l'économie circulaire et à la production et consommation durable sur le site internet de la collectivité</i>				
Public cible	Pilotage	Indicateurs		
Toutes cibles	Pays du Mans - Services économie circulaire et communication Service Communication (Service Environnement)	<input type="checkbox"/> Lien de la page internet créée <input type="checkbox"/> Copie des supports de communication créés pour faire connaître cette nouvelle page <input type="checkbox"/> Nombre de visiteurs de la page <input type="checkbox"/> Nombre d'animations dispensées par l'animateur de la prévention par CdC		
Objectifs	Temporalité			
Objectifs qualitatifs : <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser aux thématiques de la prévention des déchets et de l'économie circulaire sur le site internet la CdC • Donner des clés de compréhension aux citoyens, professionnels, associations, collectivités, etc pour favoriser les changements de comportement • Informer des solutions et alternatives locales existantes pour permettre d'agir et de consommer différemment 	2025			
Partenaires				
Autres CdC engagées dans le PLPDMA avec le Pays du Mans				
Public cible complémentaire				
Déroulé de l'action				
Co-construire l'arborescence d'une page prévention commune avec le Pays du Mans et les autres CdC engagées dans le PLPDMA - Participer aux réunions collectives proposées par le Pays du Mans sur ce sujet pour permettre l'émergence d'une page " similaire mais adaptable " en cohérence avec le choix d'élaborer un PLPDMA unique à l'échelle du Pays du Mans mais aussi avec les stratégies de				

communication, lignes éditoriales et spécificités communes et propres de chaque CdC

Participer activement à la création du contenu de cette page

- S'impliquer dans ce projet collectif en mettant à disposition ses compétences pour permettre la création d'un rendu final étant le fruit d'un travail multi "partites" de l'ensemble des CdC et du Pays du Mans en vue d'avoir une cohérence en termes de prévention à l'échelle territoriale comme souhaité politiquement

Créer la page prévention sur le site de la CdC et communiquer sur celle-ci

- à partir du travail réalisé précédemment par le collectif
- Poursuivre ce travail collectif par la définition collective d'une stratégie de communication de cette page et une répartition des tâches comme précédemment pour gain d'efficacité et poursuite de ce travail collégial
- Mettre en oeuvre cette stratégie de communication à l'échelle de chaque CdC pour communiquer sur cette nouvelle page et favoriser sa visibilité auprès des habitants et acteurs de chaque territoire

Mettre en place des outils de suivi

- Suivi des indicateurs par chaque CdC

Bilan et évolutions

- Participer à la rencontre proposée par le Pays du Mans, 1 à 2 fois par an, pour analyse des indicateurs et témoignage et retours de

Moyens humains mobilisables	Moyens matériels mobilisables	Moyens financiers mobilisables
Chargée de mission économie circulaire du Pays du Mans Animateur de la prévention		

Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets			
AXE 2	Fiche action		
Jours Verts			
1. Organiser un événementiel thématique (ex. : repas zéro gaspillage, rencontre avec un chef, opération cartable vert, kermesse zéro déchet, journée de dons du matériel scolaire en fin d'année...)			
Public cible Scolaires	Pilotage Services environnement, animation et communication de la CdC	Indicateurs <input type="checkbox"/> Descriptif de l'évènement proposé <input type="checkbox"/> Supports de communication <input type="checkbox"/> Nombre de participants <input type="checkbox"/> Photos de l'évènement <input type="checkbox"/> Résultats obtenus <input type="checkbox"/> ...	
Objectifs Objectif quantitatif : • Proposer chaque année aux CM1 et CM2 de l'ensemble du territoire communautaire une journée qui aborde 4 thèmes de l'environnement : la gestion des déchets, les énergies, l'eau et la biodiversité. Objectif qualitatif : • Faire découvrir les bons comportements environnementaux de façon ludique et pédagogique au travers des jours verts	Temporalité 2025-2030 En avril/mai pendant 6 jours minimum		
		Partenaires Ecoles du territoire Lycée de Brette les Pins Acteurs extérieurs en fonction des animations	
		Public cible complémentaire Familles Communes	
Déroulé de l'action			
<p>Renouveler le partenariat avec le lycée André Provots de Brette-les-Pins</p> <ul style="list-style-type: none"> • sur l'organisation des jours verts au sein de leur enceinte • sur la participation des élèves en 2nde SAPAT à la construction des jeux et à l'animation des ateliers et aménagements paysagers <p>Créer 4 ateliers d'une heure qui seront proposés sur les thématiques de l'eau, de la biodiversité, de l'énergie et des déchets pour des groupes de 12 élèves maximum</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ils comprendront un temps ludiques et un temps d'échange avec l'animateur pour réfléchir aux notions abordées pendant la phase de jeu et d'observation 			

Communiquer auprès des écoles sur le programme des jours verts et leur proposer pour le temps méridien d'apporter un pique-nique zéro déchet

Organiser l'accueil des écoles et le planning des classes et animer les jours verts sur une période de 6 jours minimum

Moyens humains mobilisables	Moyens matériels mobilisables	Moyens financiers mobilisables
Chargée de mission économie circulaire du Pays du Mans Animateur de la prévention du Pays du Mans Responsable Environnement CDC Responsable animation de la CdC Responsable Communication de la CdC Chargée de mission Charte forestière de la CdC Animateurs embauchés pour l'action par la CdC	matériel nécessaire à tous les ateliers barnums, tables et bancs	

c) AXE 3 – Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets

Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets				
Fiche action	3.2 Mettre en place ou s'appuyer sur la redevance incitative			
Choix d'actions/étapes à mettre en œuvre				
<p>1. Évaluer le coût du service : pour déterminer la part à payer par les acteurs non-ménagers à travers la redevance spéciale, l'intercommunalité estime le coût moyen du service rendu par le flux collecté ou encore, les dépenses supplémentaires liées aux déchets non-ménagers</p>				
Public cible	Pilotage	Indicateurs		
Tous acteurs non-ménagers (entreprises, collectivités, administrations publiques..)	Responsable environnement de la CdC Chargée de mission déchets de la CdC	<input type="checkbox"/> Document de présentation du coût du service avec part des non ménagers <input type="checkbox"/> Si réunion de présentation : → Éléments de présentation → Émargement → Compte rendu <input type="checkbox"/> Nombre de rencontres individuelles <input type="checkbox"/> Synthèse des rencontres <input type="checkbox"/> Document de suivi de la mise en conformité <input type="checkbox"/> ...		
Objectifs	Temporalité 2025			
Objectifs quantitatifs : <ul style="list-style-type: none"> • Déterminer le coût du service lié aux acteurs non ménagers • Faire payer les gros producteurs de déchets au service rendu 	Partenaires CCI - CMA Prestataires de collecte			
	Public cible complémentaire			
	Déroulé de l'action			

Se faire accompagner par un Bureau d'Études pour la mise en place de la redevance spéciale

- S'aider de la matrice ComptaCoût pour définir un coût au litre pour chaque typologie de déchets et déterminer le mode de calcul des coûts liés aux acteurs non ménagers
- Définir les gros producteurs et le seuil d'assujettissement de la redevance spécial

Accompagner les non-ménagers à l'optimisation du tri et de la production des déchets

- Sensibiliser les professionnels non-ménagers aux enjeux déchets et leur expliquer le contexte de la mise en place de la redevance spéciale
- Présenter les changements du Service Public de Gestion des Déchets à venir dans le cadre de la mise en place de la Redevance Spéciale ainsi que l'ensemble des solutions qui s'offrent à eux en tant que non-ménager

Mettre en place la redevance spéciale

- Facturer les gros producteurs en fonction du service rendu
- Suivre et accompagner les gros producteurs

Moyens humains mobilisables	Moyens matériels mobilisables	Moyens financiers mobilisables
Chargée de mission économie circulaire Chargée de mission bioressources du Pays du Mans Animateur de la prévention du Pays du Mans	Véhicule de service Matériel informatique	

AXE 3 Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets				
Fiche action	3.2 Mettre en place ou s'appuyer sur la redevance incitative			
Choix d'actions/étapes à mettre en œuvre				
<p>3. Sensibiliser les acteurs non-ménagers :</p> <p>-En s'appuyant sur les obligations de tri à la source des biodéchets et des cinq flux pour inciter les professionnels privés et publiques à réduire les déchets et à les valoriser.</p> <p><i>cf. fiche projet 8.1 Sensibiliser les entreprises à la prévention des déchets - action 2</i> <i>cf. fiche projet 9.1 Sensibiliser les maîtres d'ouvrage et autres acteurs du BTP à la prévention des déchets - action 2</i></p>				
Public cible Tous acteurs non-ménagers (entreprises, collectivités, administrations publiques..)	Pilotage Services environnement et développement économique	Indicateurs <input type="checkbox"/> Courrier d'informations <input type="checkbox"/> Nombre de professionnels participants à la rencontre - émargement <input type="checkbox"/> Support diffusé <input type="checkbox"/> Synthèse des résultats du questionnaire <input type="checkbox"/> Nombre d'entreprises accompagnées par les services environnement et développement économique <input type="checkbox"/> ...		
Objectifs Objectifs qualitatifs <ul style="list-style-type: none"> • Informer les professionnels sur les changements mis en place par le SPGD et les impacts pour eux • Les accompagner vers des prestataires déchets autre que le SPGD et correspondant davantage à leurs besoins Objectifs quantitatifs <ul style="list-style-type: none"> • Réduire les quantités de déchets assimilés collectés 	Temporalité 2025	Partenaires CCI - CMA Entreprises proposants des prestations de collecte et valorisation des déchets aux professionnels		
		Public cible complémentaire		
		Déroulé de l'action		

Informer les professionnels usagers du service public de gestion des déchets des nouvelles mesures mises en place par la CdC : tarifaire, en terme de collecte, pour les biodéchets ...

- Envoi d'un courrier aux 1500 professionnels du territoire usagers du SPGD pour les informer des changements et les convier à une rencontre
- Réalisation d'un formulaire d'inscription pour la rencontre qui permet par la même occasion de connaître les types de déchets produits, les bacs dont disposent déjà les pro et leurs besoins en termes de matériels et solution biodéchets

Solliciter des entreprises proposant des prestations de service déchets aux professionnels à être partenaire de notre rencontre des pro en tant que solutionneur

- Les solliciter pour participer à notre rencontre et à nous indiquer les prestations qu'ils proposent

Réalisation d'un questionnaire normatif (grâce au formulaire d'inscription) à distribuer à l'entrée de la rencontre à chaque professionnel et à récupérer en fin de rencontre

- Ce questionnaire aura pour objectifs :
- de récupérer les coordonnées manquantes des entreprises
- de connaître les solutions vers laquelle/lesquelles ils souhaitent s'orienter à l'issue de la rencontre

Organiser et animer collaborativement la rencontre

- Présentation des obligations réglementaires concernant les déchets des professionnels par la CCI et la CMA
- Présentation du fonctionnement du Service Public de Gestion des Déchets du Sud Est Manceau et des changements en cours (tarification, passage en C05, biodéchets, etc)
- Présentation rapide de chaque solutionneur

Réaliser un bilan de la rencontre et être facilitateur pour une mise en relation groupée avec les solutionneurs choisies par les professionnels

- Analyser les résultats des questionnaires
- En fonction des choix : accompagnement par le service environnement ou par le service développement économique pour mise en relation groupée vers un ou plusieurs solutionneurs pour permettre de réduire les coûts pour les professionnels

Moyens humains mobilisables	Moyens matériels mobilisables	Moyens financiers mobilisables
Chargée de mission économie circulaire du Pays du Mans Service communication de la CdC	Salle pour organisation de la rencontre	Budget service déchets pour achat des bacs/composteurs nécessaires pour les pro souhaitant bénéficier du SPGD malgré ses nouvelles conditions

AXE 3 Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets		
Fiche action	3.2 Mettre en place ou s'appuyer sur la redevance incitative	
Choix d'actions/étapes à mettre en œuvre	<p>5. Effectuer des contrôles et mettre en conformité les professionnels qui dépassent la limite du service public (>100 L/semaine, utilisation non autorisée des déchèteries...)</p>	
Public cible	Pilotage	Indicateurs
Tous acteurs non-ménagers (entreprises, collectivités, administrations publiques..)	Responsable Environnement de la CdC Chargée de mission déchets de la CdC	<input type="checkbox"/> Process du contrôle <input type="checkbox"/> Synthèse des contrôles <input type="checkbox"/> Copies des demandes de mise en conformité <input type="checkbox"/> Document de suivi de la mise en conformité <input type="checkbox"/> Nombre de rencontres avec des acteurs non-ménagers <input type="checkbox"/> ...
Objectifs	Temporalité	Partenaires
Objectifs qualitatifs : <ul style="list-style-type: none"> • Contrôler les déchets déposés à la collecte • Informer les producteurs non conformes • Suivre la mise en conformité 	2025	CCI-CMA Prestataires de collecte
Partenaires		Public cible complémentaire
Déroulé de l'action		
Vérifier le respect des consignes de tri <ul style="list-style-type: none"> • Effectuer des suivis de collecte pour cibler les producteurs ne respectant pas les consignes de tri 		

Faire un rappel des règles et les accompagner dans la gestion de leurs déchets

- Contacter les producteurs identifiés pour leur rappeler les règles de tri et les accompagner dans l'optimisation de la gestion de leurs déchets

Travailler avec les prestataires de collecte

- Pour vérifier les contenus des bacs lors des ramassages et faire un rappel voir refuser les déchets.

Moyens humains mobilisables	Moyens matériels mobilisables	Moyens financiers mobilisables
Chargée de mission économie circulaire Responsable environnement de la CdC Chargée de mission déchets de la CdC Service communication de la CdC Prestataire de service	Véhicule de service	

d) AXE 4 – Lutter contre le gaspillage alimentaire

AXE 4 Lutter contre le gaspillage alimentaire				
Fiche action	4.2 Renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective			
Choix d'actions/étapes à mettre en œuvre				
4. Accompagner à la mise en place de diagnostics de pesées du gaspillage alimentaire				
Public cible Restauration collective scolaire - agents et élus	Pilotage Service environnement	Indicateurs <input type="checkbox"/> Nombre de restaurants scolaires engagées dans une démarche de diagnostic du gaspillage alimentaire <input type="checkbox"/> Résultats quantitatifs des pesées/restaurant scolaire <input type="checkbox"/> Taux d'évolution du gaspillage alimentaire/restaurant scolaire <input type="checkbox"/> synthèse des actions correctives mise en place/restaurant		
Objectifs Objectifs qualitatifs : •Accompagner la mise en place de démarches structurées et quantifiables • Fournir des outils et méthodes en amont des repas et en aval pour lutter contre le gaspillage alimentaire Objectifs quantitatifs : • Accompagner la mise en place de démarches amont et/ou aval d'au moins 3 restaurants scolaires.	Temporalité 2025			
		Partenaires		
		Public cible complémentaire Convives et leurs parents		
Déroulé de l'action				
<p>Sensibiliser les élus de la commission environnement sur cette action afin qu'ils en soient le relais au sein de leur commune</p> <p>- Présenter cette action du PLPDMA en commission environnement afin que les élus relaient l'accompagnement proposé par la CdC et le Pays du Mans sur ce sujet en lien avec la mise en place de la RS</p> <p>Rencontrer les restaurants scolaires de la CdC pour faire un état des lieux des démarches menées</p> <p>- Identifier les démarches menées afin de proposer une aide si nécessaire ou en vue de récupérer les données du gaspillage dans le cadre du bilan annuel si démarche autonome</p> <p>- Présenter les outils créés et les démarches d'accompagnement menées dans les autres restaurants scolaires du territoire</p>				

Accompagner des démarches de lutte contre le gaspillage alimentaire en amont et aval
- en accompagnant la mise en place de pesées du gaspillage alimentaire et son analyse en vue de suggérer des actions correctives concrètes

Moyens humains mobilisables	Moyens matériels mobilisables	Moyens financiers mobilisables
------------------------------------	--------------------------------------	---------------------------------------

Chargée de mission bioressources du
Pays du Mans
Animateur PLPDMA du Pays du Mans

e) AXE 5 – Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

AXE 5 Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets				
Fiche action	5.1 Promouvoir le jardinage au naturel			
Choix d'actions/étapes à mettre en œuvre				
<p>1. Sensibilisation combinée ou non à la promotion du compostage, paillage, broyage par : Des informations auprès des élus par le biais de réunions sur les obligations de tri à la source des biodéchets et les enjeux réglementaires et économiques de l'Intercommunalité et donc indirectement des communes en vue de favoriser l'éco-exemplarité</p> <p>4. Déployer la pratique du broyage : Investir et informer les communes sur la mise à disposition d'un broyeur par l'Intercommunalité</p>				
Public cible	Pilotage	Indicateurs		
Élus communaux et intercommunaux	Service environnement	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Descriptif et programme des rencontres proposées <input type="checkbox"/> Comptes-rendus des rencontres <input type="checkbox"/> Émargements et nombre d'élus/agents/communes informées <input type="checkbox"/> Fichier de suivi des prêt du broyeur avec estimation des tonnages évités en déchèterie <input type="checkbox"/> Fichier de suivi des déchets produits par commune <input type="checkbox"/> Fichier de suivi des composteurs installés et quantités de biodéchets détournées 		
Objectifs	Temporalité	Partenaires		
Objectifs qualitatifs : <ul style="list-style-type: none"> • Permettre une meilleure compréhension du fonctionnement du Service Public de Gestion des Déchets, de ses cibles, et nouvelles obligations en matière de biodéchets et des enjeux qui y sont liés (économique, écologique et social) • Favoriser l'éco-exemplarité des communes Objectifs quantitatifs : <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'au moins un site de compostage par commune dans le cadre de la gestion des biodéchets produits par la collectivité (personnel, cantine, salle des fêtes, services techniques...) • nombre d'emprunts du broyeur par commune et estimation de la quantité de déchets évités en déchèterie grâce au temps d'utilisation indiqué sur le broyeur. • Mise en place dans le cadre de la RS d'un état des lieux de départ (sur un an) des déchets produits par les communes (quantité et contenance des bacs fourni, nombre de passage en déchèterie et volume des apports, nombre de composteurs installés et suivis). 	2025	Agent en charge de la gestion du broyeur et des demandes de prêts		
Public cible complémentaire				
	Agents des espaces verts Personnels communaux concernés par les sites de compostage			

Déroulé de l'action

Informier les élus et maires des possibilités de réductions de leurs ordures assimilés et de l'accompagnement proposé en lien avec la RS

- Rappelez le fonctionnement d'un SPGD et de ses cibles
- Expliquer les nouveautés mises en place dans le cadre de la RS
- Leur soumettre les différentes solutions possibles et l'accompagnement proposé (aide au compostage, broyeur mis à disposition, etc)

Organiser une réunion similaire par commune avec l'ensemble des agents après accord des élus pour engager la dynamique d'éco-exemplarité en lien avec les biodéchets

- Identifier lors de cette rencontre les projets à mettre en place et à accompagner : gestion différenciée, site de compostage à déployer

Accompagner la mise en place des projets et assurer leur suivi

Moyens humains mobilisables	Moyens matériels mobilisables	Moyens financiers mobilisables
Chargée de mission bioressources du Pays du Mans	Mise en place de zones spécifiques en déchèterie pour récupérer des matières à broyer (en cas de manque de broyat sur certaines communes)	Budget maintenance du broyeur Achat des composteurs et autres matériels nécessaires au compostage Budget (communal) de formation des agents/élus

AXE 5 Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets				
Fiche action	5.1 Promouvoir le jardinage au naturel			
Choix d'actions/étapes à mettre en œuvre				
<p>Sensibilisation combinée ou non à la promotion du compostage, paillage, broyage par : Organisation de rencontre partage d'expériences pour les élus et techniciens des espaces verts ainsi que des visites de sites locaux</p>				
Public cible	Pilotage	Indicateurs		
Elus et techniciens communaux et intercommunaux	Pays du Mans - chargée de mission bioressources/biodéchets	<input type="checkbox"/> Descriptif et programme des rencontres proposées <input type="checkbox"/> Supports de communication <input type="checkbox"/> Nombre de participants par rencontre <input type="checkbox"/> Comptes-rendus des rencontres <input type="checkbox"/> Taux moyen de participation/participant/an (référence) <input type="checkbox"/> Taux de nouveaux participants/an <input type="checkbox"/> Nombre de participants devenus référents de site		
Objectifs	Temporalité			
Objectifs qualitatifs : <ul style="list-style-type: none"> ♦ Favoriser les échanges de bonnes pratiques en vue de permettre la diffusion de celles-ci au sein des communes du territoire ♦ Permettre la montée en connaissances et compétences des participants par l'échange entre pairs et grâce à des animateurs thématiques "experts" Objectifs quantitatifs : <ul style="list-style-type: none"> ♦ Organiser 4 rencontres par an ♦ Maintenir un taux de participation à une trentaine de participants par rencontre ♦ Maintenir une participation des membres du réseau à au moins 2 rencontres par an ♦ Aggrandir le réseau ♦ Identifier de potentiels futurs référents de site de compostage 	2025-2026-2027			
Partenaires	Autres agents du Pays du Mans en lien avec les thématiques abordées Le Mans Métropole La Fabrique rêve de villes Divers acteurs tels que le CAUE, des communes exemplaires...			
Public cible complémentaire				
Déroulé de l'action				

Concerter les membres du réseau sur leurs envies/besoins

- Inviter les participants en fin de rencontres à émettre leurs idées et envies
- Concerter les autres membres du réseaux par différents canaux (téléphone, mails, sondage...)
- Prendre en compte leurs retours dans l'élaboration d'un programme annuel en faisant le lien avec les objectifs et missions du Pays du Mans et de ses EPCI

Elaborer un programme annuel de rencontres et l'animer

- Concerter et co-construire ce programme avec les différents partenaires identifiés
- Communiquer sur ce programme au membres du réseau pour favoriser leur participation
- Organiser et animer les différentes rencontres

Réaliser un suivi des participants et de leur nombre en vue de maintenir une participation active et d'agrandir le réseau

- Créer et compléter un fichier de suivi des participants
- Analyser celui-ci en vue d'identifier les communes n'ayant jamais participé
- Contacter ces communes pour les informer de ces rencontres et éventuellement demander les contacts des élus et agents concernés afin de les inclure dans la liste de diffusion

Moyens humains mobilisables	Moyens matériels mobilisables	Moyens financiers mobilisables
	Véhicule de service Salle/lieu d'accueil Matériels informatiques (ordinateur, vidéoprojecteur) selon le type de rencontres	

AXE 5 Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets				
Fiche action 5.3 Favoriser la gestion domestique des biodéchets des ménages				
Choix d'actions/étapes à mettre en œuvre				
<p>1. Sensibiliser les agents et élus au compostage domestique et à la gestion domestique des biodéchets</p> <p>2. Installer un composteur en établissement pour composter les déchets alimentaires des agents au sein de la collectivité</p>				
Public cible	Pilotage	Indicateurs		
Intercommunalité - agents et élus	Service environnement VP Environnement DGS	<input type="checkbox"/> Supports de communication <input type="checkbox"/> Taux de pourcentage d'élus et d'agents sensibilisés <input type="checkbox"/> Photos du composteur <input type="checkbox"/> Fichier de suivi du site <input type="checkbox"/> ...		
Objectifs	Temporalité 2025			
Objectifs qualitatifs : <ul style="list-style-type: none"> • Être éco-exemplaire et inculquer les bonnes pratiques aux agents et élus afin qu'ils les reproduisent chez eux Objectifs quantitatifs : <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser l'ensemble des agents de la CdC • Sensibiliser à minima les élus prenant des repas au sein de la CdC (à la cafétéria, en commission, comité) 	Partenaires Service communication			
Public cible complémentaire				
Déroulé de l'action				
Convier les agents volontaires à un temps de sensibilisation suivi d'un repas partagé <ul style="list-style-type: none"> - Inviter les agents à une réunion de sensibilisation sur la pratique du compostage - Prendre un repas partagé à l'issue de ce temps - Le clôturer par une mise en pratique - Recenser les outils nécessaires à une bonne pratique continue : exemple une affiche explicative, un planning de répartition des rôles pour l'aération, ... - Leur proposer d'être des ambassadeurs du composteur auprès de leurs autres collègues et élus et fixer collégialement un objectif/défi à mener pour valoriser leur démarche en interne (ex: reportage photos de l'évolution du contenu du composteur versus de la poubelle 				

d'OM de la cafétéria par exemple)
- Leur proposer un nouveau temps convivial pour faire le point après plusieurs semaines d'utilisation

Valoriser cette démarche d'éco-exemplarité des agents

- Valoriser la réalisation du défi/objectif en interne et auprès des élus

Déployer une démarche auprès des élus

- Initier une démarche similaire auprès des élus en conseil communautaire par exemple

Moyens humains mobilisables	Moyens matériels mobilisables	Moyens financiers mobilisables
Chargée de mission bioressources du Pays du Mans Animateur de la prévention	Composteurs et accessoires (griffe, brass compost, thermomètre) Broyat	

AXE 5 Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets				
Fiche action	5.4 Développer le compostage partagé et le compostage en établissement			
Choix d'actions/étapes à mettre en œuvre				
COMPOSTAGE EN ÉTABLISSEMENT Sensibiliser les établissements scolaires, les maisons de retraite ... aux différentes techniques de compostage : site internet dédié (vidéos), réunions publiques, ...				
Public cible	Pilotage	Indicateurs		
Etablissements (hors établissements communaux) : EHPAD, collège, lycée, professionnels, établissements de santé...	Service environnement VP Environnement Service Développement Économique VP Développement Économique	<input type="checkbox"/> Descriptif des animations/rencontres proposées <input type="checkbox"/> Supports de communication <input type="checkbox"/> Pourcentage de professionnels participant <input type="checkbox"/> Résultats obtenus : fichier bilan des solutions choisies pour chaque entreprise <input type="checkbox"/> ...		
Objectifs	Temporalité			
Objectifs qualitatifs : ♦ Informer les établissements sur les solutions du territoire pour le tri à la source et la valorisation de leurs biodéchets ♦ Accompagner les établissement concernés par le règlement déchets de la CdC sur la valorisation de leurs biodéchets et orienter les autres vers des solutionneurs locaux	2025			
Objectifs quantitatifs : ♦ S'assurer que tous les professionnels possèdent une solution de valorisation de leurs biodéchets	Partenaires CCI et CMA			
Public cible complémentaire				
Déroulé de l'action				
Recenser les professionnels de la CdC - À partir du listing entreprises détenu par le service développement économique, identifier les entreprises concernés par le SPGD - car facturées - et celles qui ne le sont pas ainsi que l'ensemble des non-ménagers				

- Identifier le type de professionnels pour construire la/les rencontre.s thématique.s et les solutionneurs à présenter selon leur typologie des entreprises

Elaborer un programme de rencontre.s

- Co-construire ce programme avec les différents partenaires identifiés
- Démarcher les solutionneurs pour les inviter à participer et se présenter lors de la/des rencontre.s
- Communiquer sur ce programme auprès des entreprises du territoire
- Organiser et animer la/les rencontre.s

Accompagner les entreprises à la réduction puis à la valorisation de leurs déchets

- Accompagnement des entreprises à une démarche de transition écologique et réduction des déchets par la CMA ou la CCI
- Accompagnement par le service environnement de la CdC des entreprises bénéficiant du SPGD au compostage
- Accompagnement par le service développement économique pour les entreprises intéressées par un des solutionneurs pour faire une demande mutualisée permettant de réduire les coûts

Réaliser un suivi des entreprises participantes

- S'assurer que toutes les entreprises du territoire ont une solution (seul ou en groupe, en lien ou pas avec le SPGD)
- Réaliser un fichier bilan des solutions choisies à la suite de cette rencontre pour chaque entreprise

Moyens humains mobilisables	Moyens matériels mobilisables	Moyens financiers mobilisables
Chargée de mission bioressources du Pays du Mans Chargée de mission économie circulaire	Véhicule de service Salle/lieu d'accueil Matériels informatiques (ordinateur, vidéoprojecteur) selon le type de rencontres	

AXE 5 Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets				
Fiche action	5.4 Développer le compostage partagé et le compostage en établissement			
Choix d'actions/étapes à mettre en œuvre				
COMPOSTAGE PARTAGÉ <p>2. Sensibiliser les élus des communes, des bailleurs... pour susciter la demande d'un site de compostage partagé, faciliter l'implantation et en assurer la pérennité</p> <p>4. Déployer le compostage partagé à grande échelle : Installation et accompagnement de sites sur demande, par la commune ou par des relais territoriaux (guides composteurs)</p> <p>5. Déployer le compostage partagé à grande échelle : Formation des référents de site</p>				
Public cible	Pilotage	Indicateurs		
Ménages	Service environnement VP Environnement	<p>En amont du projet de déploiement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Synthèse de la stratégie envisagée et des partenariats à créer/développer, des ressources disponibles et des moyens attribués au travers des conventions signées <input type="checkbox"/> Copie des outils de suivi créés (ex: fiche 		

		<p>diagnostic, annuaire des participants par site, convention d'engagement, registre de suivi...)</p> <p>En amont de l'installation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Fiches diagnostic par site <input type="checkbox"/> Comptes-rendu de la phase de mobilisation <input type="checkbox"/> Comptes-rendu de la phase de concertation <input type="checkbox"/> Conventions d'engagement dans le cadre de la mise en place d'un site de compostage partagé <p>En aval de l'installation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Bilan annuel détaillé global et par site mis en place (synthèse des registres de suivi, liste et coordonnées des personnes participantes par site, problématique rencontrées s'il y en a et actions correctives mises en place, descriptif des animations de réseau proposées et nombre de participants..) <input type="checkbox"/> Attestations de formation PGPROX (Réseau Compost Citoyen) pour les agents et élus formés
	<p>Objectifs</p> <p>Objectifs qualitatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Responsabiliser les bailleurs pour permettre à leurs locataires de trier leurs biodéchets à la source comme tous autres habitants du territoire • Instaurer des collaborations communes-bailleurs pour favoriser le développement des relais de terrain envers le maître composteur <p>Objectifs quantitatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Installer des sites de compostage partagés sur toutes les propriétés gérées par les bailleurs sociaux du territoire (25 sites) • Former par commune concernée à minima un agent et/ou élu de la commune en tant que référent de site pour être un relais local 	<p>Temporalité</p> <p>2025 - 2026</p>
		<p>Partenaires</p> <p>Bailleurs sociaux Communes</p>
		<p>Public cible complémentaire</p>

Déroulé de l'action

Visiter les différents sites concernés en présence des bailleurs et communes

- Identifier des sites d'installtion et le propriétaire de la zone d'installation (bailleur ou commune)
- Rappeler les rôles de chacun
- Expliquer les étapes suivantes à mener en collaboration

Informier les locataires (site par site) de la démarche d'installation d'un composteur partagé

- Envoyer un courrier co-signé CdC et bailleur informant de la démarche et d'une date de visite en porte à porte
- Réaliser une enquête en porte-à-porte
- Organiser une réunion de concertation avec les locataires et identifier des référents de site

Installation et suivi du site de compostage

- Installation du site avec signature d'une convention définissant les rôles de chacun
- Sensibilisation des référents et usagers aux bonnes pratiques
- Suivi et animations du site

Formation de relais de terrain supplémentaires

- organisation de formations de référents de site pour les agents et élus des communes en vue d'être des relais locaux pour les sites de compostage partagés de la commune et les habitants et en établissement (pour leurs propres biodéchets) par un organisme de formation agréé

Moyens humains mobilisables	Moyens matériels mobilisables	Moyens financiers mobilisables
Chargée de mission bioressources du Pays du Mans	Véhicules de service Logiciel de suivi des composteurs (mutualisé au Pays du Mans)	Achat des composteurs et autres matériels nécessaires au compostage Budget (communal) de formation des agents/élus

f) AXE 6 – Augmenter la durée de vie des produits

AXE 6 Augmenter la durée de vie des produits				
Fiche action	6.1 Soutenir le développement du réemploi et de la réutilisation			
Choix d'actions/étapes à mettre en œuvre				
<p>Sensibiliser à la thématique du réemploi et de la réutilisation (visite d'une recyclerie, expositions, jeux et animations pédagogiques)</p>				
Public cible	Pilotage	Indicateurs		
Jeunes 15-20 ans en rupture scolaire ou en questionnement d'orientation	Services emploi et animation de la CdC avec un groupe de bénévoles	<input type="checkbox"/> Descriptif des animations proposées <input type="checkbox"/> Supports de communication <input type="checkbox"/> Nombre de personnes sensibilisées par animation/visite <input type="checkbox"/> Comptes-rendu <input type="checkbox"/> Résultats obtenus <input type="checkbox"/> ...		
Objectifs		Temporalité		
Objectifs qualitatifs : <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les jeunes (15-20 ans) à la thématique du réemploi et de la réutilisation • Initier les jeunes aux métiers manuels grâce à l'expertise de bénévoles passionnées • Développer leur dextérité • Donner confiance en soi • Favoriser la transmission • Favoriser le réemploi et démontrer son intérêt. 		2025-2030 2 à 3 chantiers dans l'année		
Partenaires		France travail, La mission local, le Relais Information Jeunes au Rabelais, les communes		
Public cible complémentaire		Les agents de déchèterie Les familles		
Déroulé de l'action				
<p>Cette action s'inscrit dans le cadre de la Convention territoriale Globale et dans le cadre du projet de Territoire de la Communauté de communes.</p> <p>Proposer chaque année, 2 à 3 chantiers d'une semaine "Construisons Ensemble" pour 6 à 10 jeunes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser 8 demi journées d'ateliers pratiques et 2 demi journée à la découverte d'entreprises locales et d'ateliers tournés vers l'orientation • Convier les jeunes à une réunion de présentation et de préparation de la semaine où ils signent un engagement 				

- Permettre l'accès des bénévoles en amont du chantier à une ouverture des déchèteries du territoire afin de récupérer (en fonction des besoins du chantier) du matériel pour le réemployer. L'objectif est de démontrer aux jeunes toutes les possibilités de recyclage ou réemploi qui sont possibles dans le quotidien.
- Chacun des chantiers propose une réalisation collective et la réalisation d'un objet personnel.
- Clôture des chantiers par l'organisation d'un repas commun le vendredi midi suivi d'un temps de cérémonie en soirée où sont conviés les familles et les élus du territoire pour la remise des attestations et une valorisation de l'action.

Moyens humains mobilisables	Moyens matériels mobilisables	Moyens financiers mobilisables
<p>Chargée de mission économie circulaire du Pays du Mans</p> <p>Animateur de la prévention du Pays du Mans.</p> <p>Conseillère Emploi Formation du Sud-Est Manceau.</p> <p>Responsable du service Animation territoriale.</p> <p>Agents techniques CdC</p>	<p>Possibilité de récupérer du matériel dans les déchetterie de la CdC. Achats du matériel nécessaires par la CdC matériel pérenne et petit matériel</p>	